



## Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune de Garrigues Sainte Eulalie

Réunion du 22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-deux mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier KIELPINSKI, Maire.

**PRÉSENTS** : Bruno GALIZZI, Blandine GALLARD, Florence GAYET, Jean-Luc GIBERT, Anne GOUT, Matthieu HENRY, Didier KIELPINSKI, Christine MONTEIL, Anne LE VOYER, François LÉPINE, Frédéric PELADAN, Serge MERTENS et Patrick BANCILLON

**ABSENT EXCUSÉ** : Gérard BANCILLON

**ABSENT** : Alexandre BRUSQUES

**PROCURATION** : De Gérard BANCILLON à Patrick BANCILLON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Serge MERTENS

**DATE DE LA CONVOCATION** : 16 mai 2024

---

### **ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION :**

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

---

### **ADHÉSION AU PÔLE VIE LOCALE DU SYNDICAT LEINS GARDONNENQUE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la possibilité pour la commune d'adhérer au pôle « vie locale » du syndicat Leins Gardonnenque afin de solliciter le prêt de matériel pour ses manifestations.

Le coût de ce service s'élève à 781 € par an pour la commune. Dans le cadre de l'adhésion, une séance de cinéma en plein air par an est offerte et organisée dans le village.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide** d'adhérer au pôle « vie locale » du syndicat Leins Gardonnenque.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Café de pays** : Suite aux difficultés rencontrées pour le recrutement des exploitants en collaboration avec les 1000 cafés, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'utiliser un bail précaire de 3 ans établi directement entre la mairie et l'exploitant. Cette démarche exige d'équiper le lieu. Ces dépenses d'équipement sont éligibles aux financements de la Région.

- **Organisation des élections européennes – Dimanche 9 juin 2024** : planification de la tenue du bureau de vote.
- **Le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG)** : Monsieur le Maire présente les économies d'énergie réalisées sur les postes d'éclairage public grâce à la mise en œuvre des ampoules « led ».  
Le SMEG propose de prendre la compétence des travaux de maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public ainsi que la passation et l'exécution des contrats de fournitures d'énergie électrique. Le coût proposé est prévu entre 10 et 12 € par lampadaire. Pour rappel, le coût actuel établi par la société SPIE est de 20 € par lampadaire. Cette réflexion devra faire l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

**Séance levée à 22h00**

**Le Maire,  
Didier KIELPINSKI**



**Le secrétaire de séance,  
Serge MERTENS**